



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le **14 OCT. 2022**

Madame, Monsieur,

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, vous exercerez votre droit de vote pour élire vos représentants au sein des instances de dialogue social de notre ministère.

Les élections professionnelles sont un rendez-vous majeur pour le dialogue social au sein de notre ministère, comme au sein de l'ensemble de la fonction publique. En effet, à la même période, près de cinq millions d'agents de la fonction publique désigneront leurs représentants dans des instances aussi bien nationales que locales. Au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, vous serez plus d'un million à être concernés.

La représentativité des organisations syndicales est déterminée par l'élection aux instances de dialogue social. Chacune, chacun d'entre vous décidera souverainement de cette représentativité pour les quatre années à venir. Il s'agit donc d'un acte fondateur pour notre communauté de travail.

Une forte participation à ces élections confortera la légitimité de vos représentants pour s'exprimer sur l'organisation et les missions de notre ministère ainsi que sur la politique de gestion des personnels et notamment sur les sujets de déroulement de carrière, de conditions de travail, ou encore d'égalité entre les femmes et les hommes.

Chacune, chacun, dans notre ministère, connaît les enjeux d'un dialogue social de qualité. Chacune, chacun peut y contribuer par sa participation aux élections.

Cette année, les élections revêtent un caractère particulier : les instances de dialogue social ont connu d'importantes évolutions. Ainsi les comités techniques sont remplacés par les comités sociaux d'administration, qui comporteront une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail. Par ailleurs, les commissions administratives paritaires sont réorganisées et dans la plupart des cas désormais structurées, comme dans toute la fonction publique, non plus autour des corps mais autour des catégories statutaires.

.../...

Des informations sur le détail et les modalités de ce vote vous seront prochainement précisées. Elles seront régulièrement rappelées tout au long de la période qui nous sépare des élections. Vous pourrez aussi bientôt vous rendre sur www.education.gouv.fr pour trouver les réponses à vos questions éventuelles.

Les organisations syndicales s'adresseront directement à vous dans les semaines qui viennent pour vous exposer le point de vue qu'elles entendent défendre si vous leur accordez votre confiance. Au moment de voter, vous pourrez consulter les professions de foi des listes candidates avant de faire votre choix.

En participant massivement aux élections professionnelles de décembre, vous ferez entendre votre voix et celle de toutes celles et tous ceux qui font vivre au quotidien l'éducation nationale et les politiques en faveur de notre jeunesse.

Votre participation est essentielle, je compte sur vous !

Pap NDIAYE

